Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250321-CC2025-046-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/03/2025
Publication : 21/03/2025

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 17 MARS 2025

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
OFFICE DE TOURISME

Mise à jour des produits proposés dans les boutiques de l'Office de Tourisme et de la Maison des Espaces Naturels et fixation des tarifs des nouveaux produits

Rapporteur : Pierre SANIER
N°CC2025-046

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de déports	**0**
Nombre de présents	**69**
Nombre de pouvoirs	**8**
Votants	**77**
Secrétaire de séance : Christine RENAUX-MARECHAL	

L'an 2025, le 17 mars le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 11 mars, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; M. Laurent DU SARTEL (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Pierre SANIER (BU) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Jacques JABIOL (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ;M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) M. Pascal LEPETIT (OULINS) ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250321-CC2025-046-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/03/2025
Publication : 21/03/2025

Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ;Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET).

Pouvoirs :

M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) donne pouvoir à M. Sébastien LEROUX (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) donne pouvoir à Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) donne pouvoir à M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) donne pouvoir à M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) donne pouvoir à Mme DEVOS (CHARPONT) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) donne pouvoir à M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250321-CC2025-046-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/03/2025
Publication : 21/03/2025

Il a été exposé que,

L'Office de Tourisme d'intérêt communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux peut, aux termes des dispositions du code du tourisme et conformément à ses statuts, avoir une activité commerciale à caractère touristique.
Ainsi, dans le cadre de ses missions de promotion et de valorisation du territoire, l'Office de Tourisme dispose d'un espace boutique mettant en lumière des produits locaux ainsi que des produits souvenirs à l'effigie de la signature touristique « Nature Royale ».

La Maison des Espaces Naturels propose également à la vente de sa boutique des produits.

La gestion de l'accueil touristique de la Maison des Espaces Naturels étant dorénavant confiée à l'Office de Tourisme, il est proposé de pouvoir vendre dans les deux espaces boutiques, une même sélection d'articles. La liste regroupant l'intégralité des produits disponibles en boutique est détaillée en annexe du présent rapport.

En outre, et afin de renforcer l'attractivité touristique de la Maison des espace naturels, l'Office de Tourisme souhaite proposer à la vente des boissons et collations locales. Cette initiative permettrait de valoriser les producteurs locaux en offrant aux visiteurs une sélection de produits locaux à consommer sur place *(jus Baïo, Limonade Beauceronne, thé glacé Maison Savouré, Beauce Cola, Chips Belsia, Sablés de Beauce)*. Cette prestation enrichirait l'expérience des visiteurs, les invitant à découvrir les richesses gastronomiques locales et contribuerait ainsi à la promotion du territoire.

Toujours dans le but de diversifier l'offre des boutiques de l'Office de Tourisme et de la Maison des Espaces Naturels, une gamme de nouveaux produits a été ajoutée. Ces articles, soigneusement sélectionnés, offrent aux visiteurs des souvenirs uniques de leur passage sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux. La liste détaillée de ces nouveaux produits est présentée ci-dessous.

L'équipe de l'Office de Tourisme permet également aux producteurs et aux artisans du territoire de mettre en avant leur savoir-faire grâce au dépôt-vente mis en place dans l'espace boutique dédié.
Par ailleurs, l'Office de Tourisme a travaillé sur la création et la mise en vente d'une Monnaie de Paris du territoire, afin de répondre aux nombreuses demandes des visiteurs. Les portraits de Diane de Poitiers, la Marquise de Pompadour ainsi que de Louis-Philippe d'Orléans ont été gravés sur ce jeton touristique qui permet de valoriser au mieux le patrimoine historique du territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il convient d'ajouter à la liste des produits disponibles en boutique, les nouveaux produits, ci-dessous :

PRODUITS	PRIX DE VENTE
Jeu en bois morpion « Nature Royale »	7,50 €
Casquette enfant « Nature Royale »	7,00 €
Casquette adulte « Nature Royale »	8,00 €
Parapluie « Nature Royale »	6,00 €
Tablier « Nature Royale »	5,00 €
Nichoir en bois	6,00 €
Hôtel à insecte	15,00 €
Jeu 24 pièces en bois	6,00 €
Jeu de Raquettes	10,00 €
Monnaie de Paris	3,00 €
Chaussettes « Let it Slow »	13,50 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250321-CC2025-046-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/03/2025
Publication : 21/03/2025

PRODUCTEUR	PRODUITS	PRIX DE VENTE
LA FERME DURBOIS	Pâté de campagne 180g	5,90 €
	Terrine de boudin noir 180g	5,90 €
	Pâté de viande pur porc 180g	5,90 €
	Rillettes de porc noir et rose 180g	7,00 €
	Rillettes de porc noir et rose 100g	4,90 €
	Sauté de porc à la normande 800g	13,90 €
	Saucisse lentille 800g	13,90 €
	Cassoulet de porc 800g	13,90 €
	Colombo de porc 600g	9,90 €

***VU** le code de tourisme notamment son article L. 133-3 ;*
***VU** les statuts de l'Office de Tourisme d'intérêt communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;*
***VU** l'avis favorable du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme n°1 du 11 mars 2025 ;*
***VU** la liste des produits vendus dans les boutiques de l'Office de Tourisme et de la Maison des espaces naturels.*

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : APPROUVE la vente des nouveaux produits présentés ci-dessus dans les boutiques de l'Office de Tourisme et de la Maison des espaces naturels ou dans tout autre point de vente de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;
ARTICLE 2 : FIXE les tarifs de vente des nouveaux produits boutique tels que présentés ci-dessus ;
ARTICLE 3 : APPROUVE la modification du catalogue des produits en vente notamment dans les boutiques de l'Office de Tourisme et de la Maison des espaces naturels annexé au présent rapport ;
ARTICLE 4 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à lancer toutes les démarches relatives à la vente de ces nouveaux produits boutique et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le :21 mars 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.

POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le 21 mars 2025



Gérard SOURISSEAU
Président

Christine RENAUX-MARCHAL
Secrétaire de séance